ENGAGEMENTS QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

EVOLUTION TRIENNALE DES ENGAGEMENTS

Rappel des dispositions contractuelles

- **RTE s'engage sur le nombre de coupures longues et brèves au niveau de chaque poste source**

- **Selon 2 principes fondamentaux :**
  - RTE fait bénéficier aux GRD des améliorations constatées sur la performance du RPT
  - Les engagements sont maintenus, même en cas de dégradation constatée

- **Mise en œuvre :**
  - Les engagements sont définis pour une **période triennale** (années civiles)
  - Les engagements sont **revus en fonction de l'historique** des coupures constatées pendant les 4 dernières années
  - Selon l'historique, les seuils d'engagement peuvent évoluer **entre 1 CL + 5 CB / an et 2 CBL / 3 ans**
  - Des plafonds réduits sont prévus pour les postes des grandes agglomérations
  - Les seuils ne peuvent pas remonter (sauf cas particulier) : **effet cliquet**

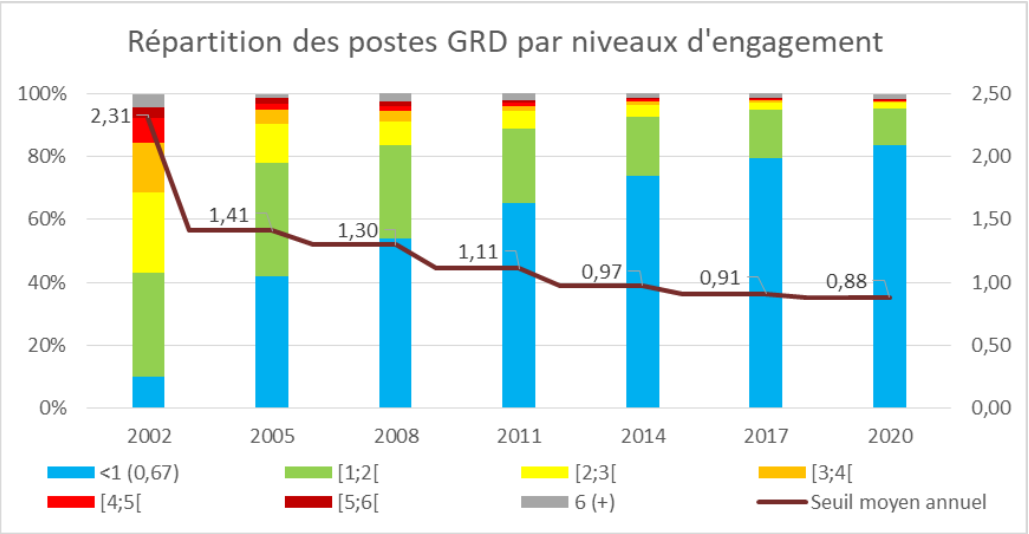
Renouvellement triennal des engagements

- **La plupart des GRD ont actuellement des engagements sur la période triennale 2018-2020**
  - Enedis et 19 ELD
  - Les autres ELD sont sur une période triennale 2019-2021 (3) ou 2020-2022 (6)

- **Renouvellement au 01/01/2021 pour plus de 98% des postes sources**
  - Détermination par RTE des évolutions d'engagement possibles
  - Envoi d'avenants contractuels aux GRD concernés
  - Mise en œuvre dans le SI de RTE ➔ Consultation et suivi possible par les clients via leur Espace Personnalisé Client

Evolution des engagements

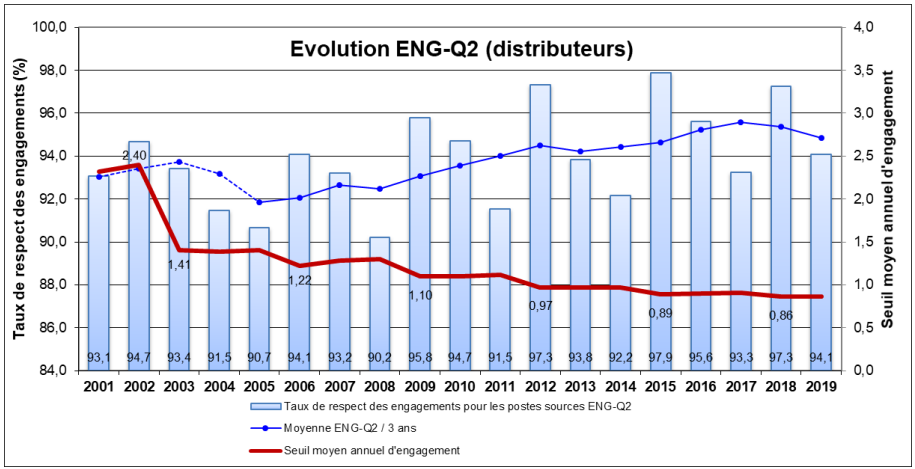
- **Le renouvellement triennal se traduit par une amélioration progressive des engagements**



- Le seuil moyen annuel global (CL & CB) a régulièrement baissé pour s'établir actuellement à 0,88
- Le meilleur engagement (2 CBL / 3 ans) concerne actuellement 83,6% des postes

Respect des engagements

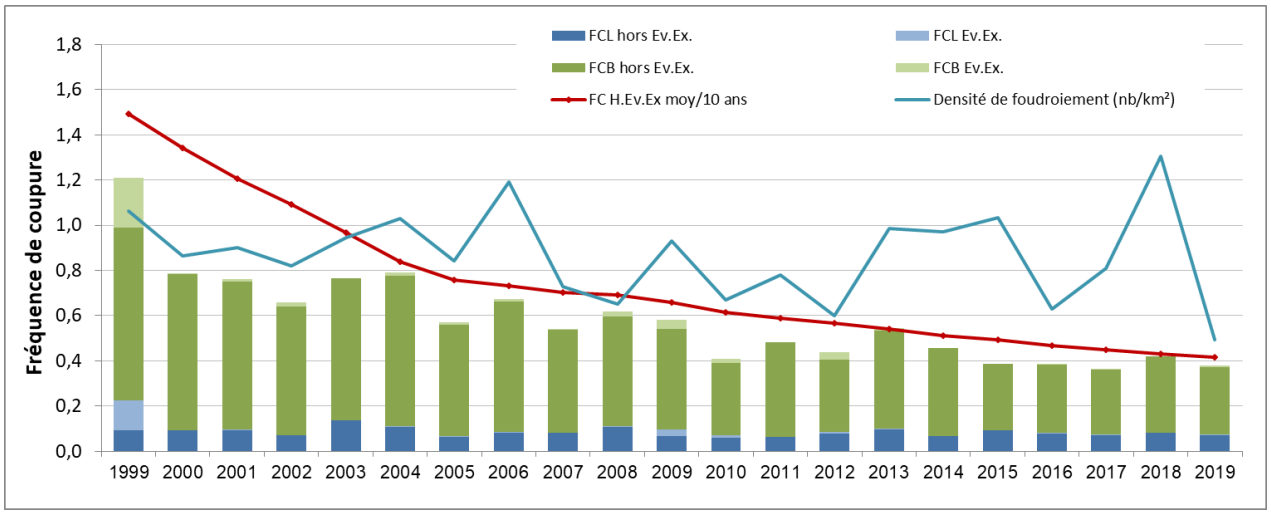
- **Le taux de respect des engagements se maintient à un niveau élevé malgré la baisse progressive des seuils d'engagement**



- Le taux de respect moyen se situe autour de 94%
- 92,7% au 31/10/2020

- **Grâce à l'amélioration progressive des résultats techniques (FC)**

Evolution de la fréquence de coupure



En 2019 : FC = 0,37 (FCL : 0,07 ; FCB : 0,30)

Tendance à la baisse du nombre de coupures

➔Baisse progressive des seuils d'engagement

➔Maintien du taux de respect